

# DIVISION DES SERVICES À L'ENFANT ET À LA FAMILLE

## Objectifs

- Travailler de pair avec les régies des services à l'enfant et à la famille, les organismes communautaires, les bureaux régionaux, les équipes régionales des centres d'accès communautaires ainsi que d'autres organismes pour assurer la protection et la sécurité des enfants, aider les personnes aux prises avec la violence familiale ou le dysfonctionnement familial et promouvoir le développement sain, le bien-être et l'intégration des enfants et des familles.
- Améliorer l'accès des parents à des services de garde de qualité et abordables qui contribuent au développement sain des jeunes enfants de même qu'à la participation sociale, économique et professionnelle des parents.
- Appuyer la mise en place et le maintien de relations harmonieuses entre parents, enfants et famille élargie, s'occuper des enfants qui ont besoin de protection par des soins alternatifs et aider les personnes aux prises avec la violence familiale ou le dysfonctionnement familial.
- Aider les organismes communautaires et les collectivités à accroître leur aptitude à promouvoir le développement sain, le bien-être et l'intégration des enfants et des familles.
- Offrir de l'aide en matière de politiques, de programmes, de finances et dans d'autres domaines aux régies, aux fournisseurs de services ainsi qu'aux autres organismes.
- Œuvrer en collaboration avec les collectivités, les organismes communautaires, les autres gouvernements, les autres bailleurs de fonds et les autres secteurs afin d'améliorer les résultats pour les enfants et les familles.

## Responsabilités

- Administrer la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*, la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, la *Loi sur l'adoption*, la *Loi sur l'adoption internationale* (Convention de La Haye) et la *Loi sur les garderies d'enfants*.
- Assurer la gestion centralisée des programmes de la Division des services à l'enfant et à la famille dans le cadre des initiatives stratégiques et collaborer à la gestion des initiatives stratégiques pour d'autres divisions qui font partie du ministère.
- Offrir une orientation et de l'aide en matière de programmes, de politiques et d'administration pour ce qui est des services aux enfants pris en charge, de protection des enfants et d'adoption fournis aux collectivités et aux familles conformément à la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et à la *Loi sur l'adoption*. Ces services sont offerts par les offices des services à l'enfant et à la famille et les bureaux régionaux. De plus, d'autres organismes assurent la prestation de services spécialisés.
- Délivrer des licences, soutenir les programmes ainsi qu'offrir de l'aide financière aux garderies et procurer des allocations aux familles admissibles.
- Offrir de l'orientation et de l'aide relativement au financement, aux programmes et à l'administration à un grand nombre d'organismes communautaires qui fournissent des services aux femmes victimes de mauvais traitements, à leurs enfants et aux hommes ayant un comportement violent.

- Offrir de l'orientation relativement au financement, aux programmes et à l'administration à une gamme complète d'organismes communautaires qui fournissent des services aux enfants et aux familles vulnérables ainsi que soutenir les politiques du Programme de conciliation familiale.

La prestation des programmes et des services gérés par la Division relève de trois directions :

- Initiatives stratégiques et soutien des programmes
- Services de protection des enfants
- Aide aux familles et aux communautés :
  - Programme de garde d'enfants du Manitoba
  - Programme de prévention de la violence familiale
  - Programme d'aide communautaire

## INITIATIVES STRATÉGIQUES ET SOUTIEN DES PROGRAMMES

### Objectifs

- Assurer une gestion centralisée des programmes et de la politique pour la Division et les programmes qu'elle propose.
- Contribuer à la gestion de la mise en œuvre des nouvelles initiatives majeures et assurer la collaboration entre les directions opérationnelles de la Division de même qu'avec les autres principaux ministères.
- Coordonner les stratégies à long terme de la Division des services à l'enfant et à la famille dans le ministère et dans tout le gouvernement.
- Assumer une responsabilité financière en aidant les directions à gérer leurs ressources financières et à entretenir des relations avec les organismes.
- Présenter des recommandations sur les modifications législatives qui sont requises pour appuyer les initiatives et les priorités du gouvernement.
- Améliorer la qualité des programmes de la Division en effectuant les évaluations de programmes et en conseillant les directions opérationnelles à propos de l'intégration de pratiques exemplaires dans la prestation des services.

### Responsabilités

- Élaborer un plan stratégique annuel pour la Division, en collaboration avec les directions opérationnelles.
- Élaborer des plans de mise en œuvre pour les nouvelles initiatives ou les réformes majeures des services déjà en place.
- Coordonner les stratégies visant les enfants entre les différents secteurs des ministères gouvernementaux.
- Coordonner la gestion financière pour la Division, notamment l'établissement du budget des dépenses annuel et l'analyse du flux de trésorerie et des écarts, et assurer la comptabilité des fonds publics qu'administre la Division.

- Réviser les lois et règlements et formuler des recommandations sur les modifications législatives requises.
- Diriger la recherche et les évaluations de programmes ainsi que conseiller les directions opérationnelles et les organismes sur les pratiques exemplaires.
- Offrir de l'orientation concernant l'élaboration de normes pour la prestation des services.

#### 09-4A Initiatives stratégiques et soutien des programmes

Dépenses Par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005* en milliers de \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	955,2	15,00	990,0	(34,8)	
Autres dépenses	288,7		291,2	(2,5)	
Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance	2 361,2		2 380,5	(19,3)	
Total des autres dépenses	2 649,9		2 671,7	(21,8)	

\* Les dépenses prévues pour 2004-2005 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour l'augmentation des coûts salariaux en vue de payer des frais liés à des départs..

#### Activités/faits saillants en 2004-2005

En 2004-2005, la Direction était engagée dans les activités principales suivantes :

- Elle a continué à contribuer à la gestion du rôle de la Province dans le remaniement du réseau des services à l'enfant et à la famille qu'a entraîné la mise en œuvre de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance. En collaboration avec les parties autochtones, la Direction a mis en œuvre les changements apportés au réseau des services à l'enfant et à la famille à la suite de l'adoption de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* et de ses règlements. Elle a de surcroît coordonné et soutenu le transfert des ressources et des cas depuis les organismes de protection de l'enfance non autochtones vers les organismes de protection de l'enfance autochtones, dans les nouvelles régions qui ont entrepris le réaménagement prévu par la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance (régions du Centre, des Parcs, de l'ouest et du Nord). Les parties autochtones comprennent l'Assembly of Manitoba Chiefs, la Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin et la Fédération des Métis du Manitoba.
- Elle a appuyé la planification stratégique à l'échelle de la Division en se concentrant sur l'amélioration des moyens visant à assurer la coordination et la collaboration relatives à la gestion des initiatives, à l'élaboration des politiques et à la résolution à point nommé des problèmes.
- Elle a participé à l'application constante des engagements du Manitoba liés à l'Initiative de développement du jeune enfant en encourageant et en appuyant la mise en œuvre du programme d'action pour les enfants du Manitoba, en collaboration avec le gouvernement fédéral.

- Elle a pris part à la mise en œuvre permanente de l'initiative de prestation intégrée des services.
- Elle a coordonné la gestion financière pour la Division, notamment l'établissement du budget des dépenses annuel, l'analyse du flux de trésorerie et des écarts et le traitement des comptes.
- Elle a géré la mise en œuvre d'un nouveau système informatique de réception des demandes dans les offices de services à l'enfant et à la famille.
- Elle a coordonné l'élaboration de politiques conformes aux priorités du gouvernement, aux objectifs ministériels et aux ressources à sa disposition.

## SERVICES DE PROTECTION DES ENFANTS

### Objectifs

- Veiller à ce que la collectivité et les familles assurent le bien-être de leurs enfants en vertu de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et de la *Loi sur l'adoption*.
- Gérer, orienter et soutenir les programmes de la Division afin d'assurer une prestation de services efficace qui tient compte des ressources humaines et financières disponibles.
- Élaborer et mettre en œuvre dans l'ensemble de la province une gamme complète de services à l'enfant et à la famille conçus pour appuyer, compléter et, s'il y a lieu, remplacer la garde parentale. Cette responsabilité comprend le soutien administratif et financier aux quatre régies de services à l'enfant et à la famille ainsi qu'à leurs programmes, afin de garantir la prestation de services de qualité supérieure qui respectent les exigences réglementaires provinciales, les directives et les affectations budgétaires.
- Apporter du financement et de l'aide aux organismes de services auxiliaires et connexes qui fournissent toute une gamme de services de prévention et d'appui aux enfants et aux familles, y compris les mineurs et les parents célibataires.

Parmi les programmes de la Direction, on compte ceux qui ont trait aux ressources pour les enfants et les familles et aux relations avec les régies.

### Responsabilités

- Participer avec les régies et les intervenants à l'élaboration de plans stratégiques pour le réseau des services à l'enfant et à la famille.
- Veiller à ce que les lieux de prestation des services disposent de l'équipement, de la formation et du soutien nécessaires à l'utilisation du Système d'information sur les services à l'enfant et à la famille et du Système de modules relatifs à l'accueil et à la réception des demandes, et s'assurer de la mise à niveau du rendement et des fonctions du système selon la disponibilité des ressources.
- Diriger, coordonner et évaluer l'élaboration des options en matière de programmes et de prestation de services, conformément aux objectifs gouvernementaux et ministériels et aux besoins changeants.

- Reconnaître des questions liées à la formulation de politiques; examiner les lois et règlements et proposer des modifications; appliquer les politiques, dispositions législatives et règlements approuvés.
- Établir une relation avec chaque régie pour assurer le respect de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*, de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* et de la *Loi sur l'adoption*.
- Fixer des normes provinciales de prestation des services et veiller à ce que les régies s'y conforment.
- Définir les normes et les conditions d'obtention des licences pour les garderies; délivrer les licences; surveiller et vérifier les établissements autorisés.
- Favoriser la prestation de services de qualité supérieure par les offices de services à l'enfant et à la famille grâce à l'orientation, la formation, la recherche et l'évaluation.
- Fournir une gamme de modules de formation axée sur les compétences à l'intention des professionnels de la protection de l'enfance tels que les travailleurs en service social individualisé, les superviseurs et directeurs, les travailleurs des services à l'enfance et à la jeunesse, et les parents nourriciers.
- Établir des ententes d'achat de services, des modèles de financement et des mécanismes d'assurance de la qualité, examiner les besoins financiers et assurer la comptabilité des fonds publics en ce qui concerne les programmes de la Direction.
- Administrer les services provinciaux centralisés, dont les registres d'adoption, de post-adoption, de paternité et des cas d'enfants maltraités, le Système d'information sur les services à l'enfant et à la famille et le Système de modules relatifs à l'accueil et à la réception des demandes, les évaluations du risque criminel, les enquêtes auprès des fournisseurs de services, l'hébergement en résidence, les préoccupations relatives à la réception des demandes et aux enquêtes, et les demandes de renseignements entre provinces.

#### 09-4B Services de protection des enfants

Dépenses Par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005* en milliers de \$	Écart positif (néгатif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	2 756,8	46,50	2 812,7	(55,9)	
Autres dépenses	1 579,0		1 535,6	43,4	
Régies et entretien des enfants	141 959,4		131 087,6	10 871,8	1
Fonds d'innovations pour les familles	727,7		840,7	(113,0)	
Total des autres dépenses	144 266,1		133 463,9	10 802,2	

\* Les dépenses prévues pour 2004-2005 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour l'augmentation des coûts salariaux en vue de payer des frais liés à des départs..

1. L'écart est principalement attribuable à l'augmentation des coûts aux Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg et aux offices des services à l'enfant et à la famille du centre et de l'ouest du Manitoba, à la hausse des coûts d'aide financière pour le maintien des enfants, l'adoption subventionnée et les soins en résidence, et à des frais de premier établissement uniques pour le Centre Saint-Amant.

## Activités/faits saillants en 2004-2005

- La Direction a établi plusieurs partenariats.
  - Dans le cadre du Prairie Child Welfare Consortium, qui rassemble des facultés de travail social et des ministères gouvernementaux provenant des trois provinces des Prairies, la Direction des services de protection de l'enfance ont continué à recueillir des données en vue d'élaborer un profil des enfants handicapés, pris en charge ou non, qui reçoivent des services de protection de l'enfance, afin d'améliorer la compréhension de leurs besoins et des services nécessaires.
  - Avec les directeurs fédéraux, provinciaux et territoriaux du comité de la protection de l'enfance, la Direction a continué de travailler sur l'aptitude nationale à recueillir les renseignements sur les résultats obtenus en matière de protection de l'enfance.
- Elle a fourni un appui continu aux nouvelles régies établies après l'adoption en novembre 2003 de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*.
- Elle a poursuivi la mise en œuvre, avec les régies et les organismes, de la formation relative au Système d'information sur les services à l'enfant et à la famille et au Système de modules relatifs à l'accueil et à la réception des demandes.
- Au sein de l'équipe de mise en œuvre intergouvernementale, elle a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie manitobaine destinée à répondre aux besoins des jeunes vulnérables et victimes d'exploitation sexuelle..
- À la suite des recommandations du rapport 2004 du Bureau du protecteur des enfants du Manitoba, la Direction a continué d'améliorer le réseau des refuges, sous l'autorité du comité de mise en œuvre faisant suite à l'examen des refuges.
- Concrétisant l'annonce faite par la ministre des Services à la famille et du Logement en février 2005, elle a mené à bien le rétablissement du programme d'assurance de la qualité des établissements de soins en résidence. Ce programme complétera la Section de la responsabilisation et du soutien des organismes du ministère, afin de renforcer les exigences en matière de reddition de comptes dans les domaines des finances aussi bien que des services dans les établissements de soins de santé.

<b>Services provinciaux centralisés</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>
Établissements autorisés	110	116
Lits autorisés	682	679
Lits gérés	228	195
<b>Formation</b>		
Travailleur en service social individualisé	267	301
Culture et diversité	131	133
Services à la jeunesse	317	403
Superviseur	225	112
Modules de formation spécialisée	76	112
<b>Registres</b>		
Adoption		
Division 1 – Adoption de pupilles de l'État <sup>1</sup>	83	93
Division 2 – Adoptions privées <sup>2</sup>	24	24
Division 3 – Adoptions internationales <sup>3</sup>	47	47
Division 4 – Adoptions de fait <sup>4</sup>	23	8
Division 5 – Adoptions par un member de la famille élargie <sup>5</sup>	6	7
Post-Adoption		
Inscriptions dans le registre de post-adoption	594	507
Réunions post-adoption	275	225
Mauvais traitements envers un enfant		
Inscriptions dans le registre des cas d'enfants maltraités	279	245
Employeurs/autres utilisateurs du registre	729	682
Vérifications dans le registre des cas d'enfants maltraités	42 394	40 675
<b>Autres</b>		
Enquêtes sur les mauvais traitements envers un enfant <sup>6</sup>	1 961	1 491 <sup>7</sup>
Évaluations du risque criminel	8 453	8 133
Rapatriements	9	14
Alertes interprovinciales	341	333
Préoccupations soulevées par le service d'accueil et d'enquêtes et demandes de renseignements interprovinciales	600	520

<sup>1</sup> *Enfant mis en adoption par le directeur ou par l'office considéré comme son tuteur permanent.*

<sup>2</sup> *Enfant mis en adoption par ses parents biologiques.*

<sup>3</sup> *Enfant d'un autre pays adopté par des demandeurs approuvés au Manitoba.*

<sup>4</sup> *Enfant adopté par la personne qui en assure la garde sans recevoir d'aide financière depuis au moins deux ans.*

<sup>5</sup> *Enfant adopté par un membre de sa famille qui prend soin de lui depuis au moins six mois.*

<sup>6</sup> *Comprend toutes les enquêtes, et non seulement celles menées par l'enquêteur provincial.*

<sup>7</sup> *La Régie des services à l'enfant et à la famille du nord du Manitoba n'a pas présenté de rapport.*

## Nombre de cas à l'échelle de la province, selon la catégorie

Au 31 mars 2005 (les chiffres regroupent les cas sous responsabilité fédérale et provinciale)

Fournisseurs de services	Nombre d'enfants pris en charge	Nombre de familles bénéficiant de services	Nombre de parents adolescents non mariés	Total
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU NORD DU MANITOBA</b>				
Awasis Agency of Northern Manitoba	326	615	35	976
Cree Nation Child and Family Caring Agency	267	197	4	468
Island Lake First Nations Family Services	113	151	14	278
Kinisao Sipi Minisowan Agency	109	140	17	266
Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Services	72	90	5	167
<b>Total partiel</b>	<b>887</b>	<b>1 193</b>	<b>75</b>	<b>2 155</b>
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU SUD DU MANITOBA</b>				
Anishinaabe Child and Family Services	230	227	6	463
Dakota Ojibway Child and Family Services	403	282	13	698
Intertribal Child and Family Services	88	388	2	478
Peguis Child and Family Services	71	136	0	207
Sagkeeng Child and Family Services	71	103	6	180
Southeast Child and Family Services	564	356	16	936
West Region Child and Family Services	401	506	0	907
<b>Total partiel</b>	<b>1 828</b>	<b>1 998</b>	<b>43</b>	<b>3 869</b>
<b>RÉGIE GÉNÉRALE</b>				
Services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba	85	194	5	284
Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba	113	347	41	501
Churchill Health Centre	13	11	0	24
Jewish Child and Family Service	15	192	0	207
Région de l'Est	47	73	0	120
Région d'Entre-les-Lacs	64	139	1	204
Région du Nord	239	254	3	496
Région de Parcs	16	62	1	79
Région de Winnipeg <sup>1</sup>	2 741	3 216	90	6 047
<b>Total partiel</b>	<b>3 333</b>	<b>4 488</b>	<b>141</b>	<b>7 962</b>
<b>RÉGIE DES MÉTIS</b>				
Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis	70	105	5	180
<b>Total partiel</b>	<b>70</b>	<b>105</b>	<b>5</b>	<b>180</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 118</b>	<b>7 784</b>	<b>264</b>	<b>14 166</b>

## Nombre d'enfants pris en charge, selon l'appartenance à un groupe autochtone

Au 31 mars 2005 (les chiffres regroupent les cas sous responsabilité fédérale et provinciale)

Fournisseurs de services	Inuits	Métis	Non inscrits	Inscrits visés par un traité	Non autochtones	TOTAL
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU NORD DU MANITOBA</b>						
Awasis Agency of Northern Manitoba	0	0	14	312	0	326
Cree Nation Child and Family Caring Agency	0	0	4	263	0	267
Island Lake First Nations Family Services	0	0	1	112	0	113
Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Services	0	0	5	67	0	72
Kinisao Sipi Minisowan Agency	0	2	0	106	1	109
<b>Total partiel</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>860</b>	<b>1</b>	<b>887</b>
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU SUD DU MANITOBA</b>						
Anishinaabe Child and Family Services	0	2	12	216	0	230
Dakota Ojibway Child and Family Services	0	0	14	389	0	403
Intertribal Child and Family Services	0	0	7	81	0	88
Peguis Child and Family Services	0	0	2	69	0	71
Sagkeeng Child and Family Services	0	0	0	71	0	71
Southeast Child and Family Services	0	1	8	555	0	564
West Region Child and Family Services	0	0	15	386	0	401
<b>Total partiel</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>58</b>	<b>1 767</b>	<b>0</b>	<b>1 828</b>
<b>RÉGIE GÉNÉRALE</b>						
Services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba	0	4	0	9	72	85
Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba	0	7	0	15	91	113
Churchill Health Centre	5	2	0	5	1	13
Jewish Child and Family Service	0	0	0	0	15	15
Région de l'Est	0	18	0	6	23	47
Région d'Entre-les-Lacs	0	27	1	4	32	64
Région du Nord	0	13	22	172	32	239
Région des Parcs	0	4	1	2	9	16
Région de Winnipeg	5	383	151	1 484	718	2 741
<b>Total partiel</b>	<b>10</b>	<b>458</b>	<b>175</b>	<b>1 697</b>	<b>993</b>	<b>3 333</b>
<b>RÉGIE DES MÉTIS</b>						
Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis	1	53	4	4	8	70
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>53</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>70</b>
<b>TOTAL</b>						
	<b>11</b>	<b>516</b>	<b>261</b>	<b>4 328</b>	<b>1 002</b>	<b>6 118</b>

## Nombre d'enfants pris en charge, selon la situation juridique

Au 31 mars (les chiffres regroupent les cas sous responsabilité fédérale et provinciale)

Fournisseurs de services	2002-2003				2003-2004				2004-2005			
	Pupilles	APV <sup>1</sup>	Autre	Total	Pupilles	APV <sup>1</sup>	Autre	Total	Pupilles	APV <sup>1</sup>	Autre	Total
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU NORD DU MANITOBA</b>												
Awasis Agency of Northern Manitoba	123	28	84	235	100	25	108	233	170	38	118	326
Cree Nation Child and Family Caring Agency	181	2	29	212	152	1	39	192	207	1	59	267
Island Lake First Nations Family Services	75	21	13	109	85	22	13	120	71	17	25	113
Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Services	41	20	13	74	45	21	27	93	28	11	33	72
Kinisao Sipi Minisowan Agency	16	23	10	49	22	12	25	59	57	29	23	109
<b>Total partiel</b>	<b>436</b>	<b>94</b>	<b>149</b>	<b>679</b>	<b>404</b>	<b>81</b>	<b>212</b>	<b>697</b>	<b>533</b>	<b>96</b>	<b>258</b>	<b>887</b>
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU SUD DU MANITOBA</b>												
Anishinaabe Child and Family Services	143	31	14	188	154	26	41	221	163	17	50	230
Dakota Ojibway Child and Family Services	211	10	45	266	193	24	44	261	289	47	67	403
Intertribal Child and Family Services	48	23	0	71	56	22	13	91	68	6	14	88
Peguis Child and Family Services	43	19	3	65	45	26	5	76	51	12	8	71
Sagkeeng Child and Family Services	30	13	10	53	33	24	10	67	38	25	8	71
Southeast Child and Family Services	290	102	7	399	327	141	33	501	355	176	33	564
West Region Child and Family Services	222	50	41	313	235	44	39	318	281	63	57	401
<b>Total partiel</b>	<b>987</b>	<b>248</b>	<b>120</b>	<b>1 355</b>	<b>1 043</b>	<b>307</b>	<b>185</b>	<b>1 535</b>	<b>1 245</b>	<b>346</b>	<b>237</b>	<b>1 828</b>
<b>RÉGIE GÉNÉRALE</b>												
Services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba	63	42	33	138	51	45	26	122	19	44	22	85
Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba	139	15	55	209	140	20	53	213	62	23	28	113
Churchill Health Centre	4	9	2	15	8	4	0	12	10	1	2	13
Jewish Child and Family Service	10	2	4	16	7	0	10	17	8	0	7	15
Région de l'Est	26	11	17	54	20	17	17	54	23	12	12	47
Région de l'Ouest	56	19	19	94	46	17	7	70	44	13	7	64
Région du Nord	186	28	124	338	198	30	111	339	149	23	67	239
Région des Parcs	68	7	35	110	80	10	18	108	11	3	2	16
Région de Winnipeg	1 692	391	442	2 525	1 748	431	436	2 615	1 887	434	420	2 741
<b>Total partiel</b>	<b>2 244</b>	<b>524</b>	<b>731</b>	<b>3 499</b>	<b>2 298</b>	<b>574</b>	<b>678</b>	<b>3 550</b>	<b>2 213</b>	<b>553</b>	<b>567</b>	<b>3 333</b>
<b>RÉGIE DES MÉTIS</b>												
Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis	0	0	0	0	0	0	0	0	55	8	7	70
<b>Total partiel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>70</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 667</b>	<b>866</b>	<b>1 000</b>	<b>5 533</b>	<b>3 745</b>	<b>962</b>	<b>1 075</b>	<b>5 782</b>	<b>4 046</b>	<b>1 003</b>	<b>1 069</b>	<b>6 118</b>

<sup>1</sup> Contrat de placement volontaire

## Nombre d'enfants pris en charge, selon le type de placement

Au 31 mars 2005 (les chiffres regroupent les cas sous responsabilité fédérale et provinciale)

Fournisseurs de services	Foyers d'accueil <sup>1</sup>	Soins en résidence <sup>2</sup>	Autres types de placement <sup>3</sup>	Foyers adoptifs provisoires	Autres formules gratuites <sup>4</sup>	Total
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU NORD DU MANITOBA</b>						
Awasis Agency of Northern Manitoba	149	9	119	1	48	326
Cree Nation Child and Family Caring Agency	115	30	94	0	28	267
Island Lake First Nations Family Services	95	7	0	2	9	113
Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Services	72	0	0	0	0	72
Kinisao Sipi Minisowan Agency	88	6	3	0	12	109
<b>Total partiel</b>	<b>519</b>	<b>52</b>	<b>216</b>	<b>3</b>	<b>97</b>	<b>887</b>
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU SUD DU MANITOBA</b>						
Anishinaabe Child and Family Services	189	4	30	0	7	230
Dakota Ojibway Child and Family Services	300	13	77	0	13	403
Intertribal Child and Family Services	83	1	2	0	2	88
Peguis Child and Family Services	59	4	8	0	0	71
Sagkeeng Child and Family Services	43	2	24	0	2	71
Southeast Child and Family Services	449	39	33	0	43	564
West Region Child and Family Services	279	10	65	0	47	401
<b>Total partiel</b>	<b>1 402</b>	<b>73</b>	<b>239</b>	<b>0</b>	<b>114</b>	<b>1 828</b>
<b>RÉGIE GÉNÉRALE</b>						
Services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba	54	6	18	0	7	85
Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba	63	11	20	4	15	113
Churchill Health Centre	4	7	1	0	1	13
Jewish Child and Family Service	14	0	0	1	0	15
Région de l'Est	37	2	2	0	6	47
Région d'Entre-les-Lacs	35	5	14	3	7	64
Région du Nord	127	21	66	1	24	239
Région des Parcs	9	0	4	0	3	16
Région de Winnipeg	1 756	178	626	65	116	2 741
<b>Total partiel</b>	<b>2 099</b>	<b>230</b>	<b>751</b>	<b>74</b>	<b>179</b>	<b>3 333</b>
<b>RÉGIE DES MÉTIS</b>						
Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis	43	7	15	0	5	70
<b>Total partiel</b>	<b>43</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>70</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 063</b>	<b>362</b>	<b>1 221</b>	<b>77</b>	<b>395</b>	<b>6 118</b>

<sup>1</sup> Comprend les foyers d'accueil à tarif habituel et à tarif spécial.

<sup>2</sup> Comprend les foyers de groupe privés, les foyers de groupe appartenant aux offices et les centres de traitement en résidence.

<sup>3</sup> Comprend les lieux sûrs.

<sup>4</sup> Comprend le Centre Saint-Amant, le Centre manitobain pour la jeunesse, les hôpitaux et d'autres établissements.

Nombre de jours de placement d'enfants à l'échelle provinciale  
Données réelles, 2004-2005

Office, région	Familles d'accueil et familles d'accueil à tarif spécial			Soins en Résidence*	Total
	Niveau I	Niveau II-V	Total partiel		
<b>Régie générale des services à l'enfant et à la famille</b>					
<b>Office, région</b>					
Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg	247 414	618 666	866 080	48 487	914 567
Services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba	5 569	17 169	22 738	2 157	24 895
Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba	10 241	44 011	54 252	4 170	58 422
Jewish Child and Family Service	31	5 595	5 626	--	5 626
Churchill Health Centre	1 545	1 672	3 217	1 314	4 531
Région de l'Est	3 789	8 445	12 234	803	13 037
Région d'Entre-les-Lacs	13 593	6 127	19 720	1 692	21 412
Région des Parcs	5 744	17 736	23 480	1 216	24 696
Région du Nord – Nord	13 864	12 062	25 926	2 047	27 973
Région du Nord – Thompson	36 564	30 481	67 045	3 799	70 844
<b>Total partiel</b>	<b>338 354</b>	<b>761 964</b>	<b>1 100 318</b>	<b>65 685</b>	<b>1 166 003</b>
<b>Offices de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba</b>					
Awasis Agency of Northern Manitoba	8 752	3 574	12 326	--	12 326
Cree Nation Child and Family Caring Agency	4 279	23 102	27 381	1 227	28 608
Island Lake First Nations Family Services	17	6 728	6 745	68	6 813
Kinosao Sipi Minisowin Agency	95	5 929	6 024	66	6 090
Nisichawayasihik Cree Nation Family and Community Services	1 057	876	1 933	4	1 937
<b>Total partiel</b>	<b>14 200</b>	<b>40 209</b>	<b>54 409</b>	<b>1 365</b>	<b>55 744</b>
<b>Offices de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba</b>					
Dakota Ojibway Child and Family Services	15 739	29 803	45 542	369	45 911
West Region Child and Family Services	11 935	43 834	55 769	829	56 598
Intertribal Child and Family Services	3 973	14 996	18 969	331	19 300
Southeast Child and Family Services	10 034	37 446	47 480	1 134	48 614
Anishinaabe Child and Family Services – West	19 445	32 026	51 471	325	51 796
Peguis Child and Family Services	6 709	11 246	17 955	201	18 156
Sagkeeng Child and Family Services	2 598	6 664	9 262	--	9 262
<b>Total partiel</b>	<b>70 433</b>	<b>176 015</b>	<b>246 448</b>	<b>3 189</b>	<b>249 637</b>
<b>Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis</b>					
Services à l'enfant et à la famille des Métis	2 266	5 565	7 831	352	8 183
<b>Total partiel</b>	<b>2 266</b>	<b>5 565</b>	<b>7 831</b>	<b>352</b>	<b>8 183</b>
<b>TOTAL</b>	<b>425 253</b>	<b>983 753</b>	<b>1 409 006</b>	<b>70 591</b>	<b>1 479 597</b>

\* Comprend les foyers de groupe et les centres de traitement pour enfants.

**Evolution du financement (en milliers de dollars)**

2002-2003 à 2004-2005

<b>Fournisseurs de services</b>	<b>2002-2003</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>
<b>Régie générale des services à l'enfant et à la famille/</b>			
<b>Office, bureau régional</b>			
Régie générale des services à l'enfant et à la famille	0, 0	0, 0	528, 6
Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg	88 645, 6	61 609, 9*	67 807, 4
Services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba	3 839, 9	3 840, 3	3 296, 7
Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba	5 891, 1	6 563, 1	7 067, 6
Jewish Child and Family Service	587, 3	760, 4	742, 1
Churchill Health Centre	195, 9	139, 9	229, 5
Région de l'Est	906, 6	1 070, 2	981, 9
Région d'Entre-les-Lacs	1 520, 0	1 425, 8	1 080, 0
Région des Parcs	2 105, 3	2 285, 3	1 716, 3
Région du Nord – Nord	1 862, 4	2 182, 3	1 934, 2
Région du Nord – Thompson	3 365, 0	3 440, 2	3 805, 5
<b>Total partiel</b>	<b>108 919, 1</b>	<b>83 317, 4</b>	<b>89 189, 8</b>
<b>Offices de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba/Office</b>			
First Nations of Northern Manitoba Authority	-	-	577, 4
Awasis Agency of Northern Manitoba	714, 2	867, 9	897, 5
Cree Nation Child and Family Caring Agency	1 651, 0	1 672, 2	2 271, 5
Island Lake First Nations Family Services	518, 4	522, 1	503, 4
Kinosao Sipi Minisowin Agency	261, 0	353, 3	611, 0
Nisichawayasihik Cree Nation Family and Community Services	172, 9	187, 4	184, 0
<b>Total partiel</b>	<b>3 317, 5</b>	<b>3 602, 9</b>	<b>5 044, 8</b>
<b>Offices de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba/Office</b>			
First Nations of Southern Manitoba Authority	-	-	1 076, 2
Dakota Ojibway Child and Family Services	1 105, 1	1 183, 0	2 125, 9
West Region Child and Family Services	3 829, 2	3 929, 6	4 581, 0
Southeast Child and Family Services	3 107, 4	3 595, 1	3 667, 8
Intertribal Child and Family Services	1 029, 3	1 140, 0	1 364, 2
Anishinaabe Child and Family Services – West	2 450, 8	2 670, 5	3 191, 1
Peguis Child and Family Services	988, 4	1 040, 2	1 132, 6
Sagkeeng Child and Family Services	374, 8	466, 3	594, 9
<b>Total partiel</b>	<b>12 885, 0</b>	<b>14 024, 7</b>	<b>17 733, 7</b>
<b>Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis</b>			
	-	-	946, 3
<b>Programmes centraux</b>			
	775, 8	836, 9	938, 0
<b>ORGANISMES AUTORISÉS, TOTAL PARTIEL</b>			
Centres de traitement, subventions	5 891, 6	6 147, 2	6 405, 0
Soins en établissement	17 668, 0	19 161, 9	20 807, 2
Autres organismes et programmes	7 738, 6	885, 9	894, 6
<b>TOTAL</b>	<b>157 195, 6</b>	<b>127 976, 9</b>	<b>141 959, 4</b>

\* La diminution du financement pour les Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg en 2003-2004 est attribuable au fait que leurs coûts salariaux et de fonctionnement sont maintenant assumés par la Division de la prestation de services dans les communautés. Ce changement est le résultat de l'initiative de prestation intégrée des services du ministère.

# AIDE AUX FAMILLES ET AUX COMMUNAUTÉS

## Objectifs

- Offrir de l'orientation relativement au financement, aux programmes et à l'administration à un grand nombre d'organismes communautaires qui fournissent des services aux enfants et aux familles vulnérables.

## Responsabilités

- Assurer le soutien et la gestion administrative des programmes suivants :
  - Programme de garde d'enfants du Manitoba
  - Programme de prévention de la violence familiale
  - Aide communautaire

## Programme de garde d'enfants du Manitoba

### Objectifs

- Promouvoir la prestation de services de garde et d'enseignement viables, accessibles, à prix abordable et de qualité supérieure qui favorisent l'épanouissement des enfants ainsi que de leur famille et aider les garderies à respecter les normes établies en matière de garde.
- Planifier et mettre en œuvre des moyens novateurs de répondre aux besoins des parents en matière de garde, de façon à promouvoir la prestation de services de garde propices au développement des enfants, y compris des enfants ayant des besoins particuliers, et favoriser la participation des parents aux services de garde et d'éducation de leurs jeunes enfants.

### Responsabilités

- Élaborer la législation, les règlements, les politiques et les normes ayant trait à la garde et à l'éducation des jeunes enfants au Manitoba.
- Favoriser la prestation de services de garde sûrs, accessibles, abordables et de qualité supérieure.
- Assurer le respect des normes et des règlements.
- Surveiller le budget alloué au programme d'allocations et ainsi fournir une aide financière aux familles admissibles.
- Évaluer les opérations financières des centres de garde de jour pour enfants et accorder des subventions aux établissements admissibles.
- Aider les parents qui travaillent et étudient à trouver et à conserver les services de garde qui leur conviennent.
- Favoriser l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde.

- Par l'intermédiaire du Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants, examiner et modifier les règlements, les politiques et les systèmes afin d'assurer l'amélioration constante des programmes.
- Effectuer la classification de tous les aides des services à l'enfant et éducateurs des jeunes enfants qui travaillent dans les garderies autorisées.
- Offrir de la formation axée sur les compétences pour permettre aux aides des services à l'enfant d'obtenir la classification d'éducateurs des jeunes enfants de niveau II.
- Offrir une subvention de formation annuelle aux fournisseurs de services de garde pour enfants en milieu familial qui viennent de recevoir leur licence ainsi qu'aux fournisseurs de services de garde pour enfants en milieu familial et aux aides des services à l'enfant déjà autorisés qui terminent avec succès un cours pertinent et accrédité d'une durée de 40 heures.

#### 09-4C-1 Programme de garde d'enfants du Manitoba Dépenses

Dépenses Par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 en milliers de \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	961,3	15,50	883,6	77,7	
Autres dépenses	303,2		306,0	(2,8)	
Aide financière et organismes externes	64 600,2		67 583,8	(2 983,6)	1
Total des autres dépenses	64 903,4		67 889,8	(2 986,4)	

1. L'écart est attribuable à la diminution du nombre d'enfants bénéficiant de services de garde subventionnés en 2004-2005 et au solde non dépensé au titre des subventions de fonctionnement.

#### Activités/faits saillants en 2004-2005

- Le Programme de garde d'enfants du Manitoba a ajouté 4,1 millions de dollars au budget total consacré aux services de garde pour enfants, afin de mettre en œuvre la troisième année du *Plan quinquennal du Manitoba en matière de services de garde pour enfants*, qui comporte des projets en vue d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité de ces services.
- Il a augmenté son aide financière par le biais de subventions de fonctionnement accordées aux garderies afin d'accroître la rémunération et les revenus des fournisseurs de services et de les aider à se conformer aux normes établies en matière de services de garde. Les subventions annuelles par place en garderie ont été augmentées de la façon suivante :

Places dans les garderies		Places dans les garderies familiales	
Enfant en bas âge	7 020 \$	Enfant en bas âge	877 \$
Enfant d'âge préscolaire	2 262 \$	Enfant d'âge préscolaire	360 \$
Enfant d'âge scolaire	647 \$	Enfant d'âge scolaire	306 \$

- Il a continué à mettre en place la subvention de formation de 250 \$ à l'intention des fournisseurs de services de garderie familiale venant de recevoir leur licence et des fournisseurs et aides des services à l'enfance déjà autorisés qui terminent avec succès un cours d'éducation des jeunes enfants pertinent et accrédité d'une durée de 40 heures. Il a apporté le financement nécessaire pour que la subvention soit disponible chaque année.
- Il a haussé les fonds en vue d'augmenter le nombre de programmes de formation axée sur les compétences relevant du Programme de garde d'enfants du Manitoba, afin de pouvoir diplômer et embaucher davantage d'éducateurs des jeunes enfants qualifiés.
- Il a augmenté les fonds dans le but de poursuivre la campagne de sensibilisation du public et de recrutement d'étudiants en matière d'éducation des jeunes enfants, qui vise à attirer un nombre accru d'étudiants dans ce domaine. Cette campagne s'intitule « Éducation des jeunes enfants : stimuler leur esprit, c'est multiplier leurs possibilités ».
- Il a continué à œuvrer de pair avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba afin d'accroître le nombre d'inscriptions dans les programmes approuvés de formation en éducation des jeunes enfants.
- Il a augmenté les fonds du programme d'allocations afin de couvrir les hausses de coûts et d'aider davantage d'enfants y ayant droit. En 2004-2005, 11 027 enfants en moyenne ont bénéficié d'allocations pour des services de garde toutes les quatre semaines.
- Il a augmenté les fonds du Programme de garde d'enfants handicapés dans le but d'aider davantage d'enfants souffrant d'incapacité et d'augmenter la rémunération des employés.
- Il a continué à rencontrer le Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants en vue d'améliorer le réseau des services de garde du Manitoba.
- Il a commencé à travailler avec le gouvernement du Canada en vue d'élaborer une entente sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

**Garderies et garderies familiales**  
**Nombre d'établissements et de places**  
 2003-2004 à 2004-2005

Garderies	2003-2004		2004-2005	
	Nombre	Places	Nombre	Places
Entièrement financées	489	17 388	502	18 177
Non financées sans but lucratif	33	2 290	36	2 004
Privées	45	1 747	36	1 463
<b>Total</b>	<b>567</b>	<b>21 425</b>	<b>574</b>	<b>21 644</b>

<b>Garderies familiales</b>	<b>2003-2004</b>		<b>2004-2005</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Places</b>	<b>Nombre</b>	<b>Places</b>
Entièrement financées	499	3 511	488	3 364
Non financées	92	698	94	718
<b>Total</b>	<b>591</b>	<b>4 209</b>	<b>582</b>	<b>4 082</b>

**Garderies et garderies familiales entièrement financées**  
Au 31 mars 2005

<b>Région</b>	<b>Garderies</b>		<b>Garderies familiales</b>		<b>Total</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Places</b>	<b>Nombre</b>	<b>Places</b>	<b>Nombre</b>	<b>Places</b>
Winnipeg	275	12 224	209	1 393	484	13 617
Ouest	64	1 611	141	987	205	2 598
Est	44	1 141	28	193	72	1 334
Centre	50	1 448	25	181	75	1 629
Entre-les-Lacs	23	564	46	329	69	893
Parcs	24	523	17	112	41	635
Nord	22	666	22	169	44	835
<b>Total</b>	<b>502</b>	<b>18 177</b>	<b>488</b>	<b>3 364</b>	<b>990</b>	<b>21 541</b>

**Garderies privées**  
Au 31 mars 2005

<b>Région</b>	<b>Nombre total d'établissements</b>	<b>Nombre total de places</b>
Winnipeg	33	1 420
Autres régions	3	43
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>1 463</b>

**Ordres portant conditions, suspensions et refus  
2004-2005**

<b>Établissements</b>	<b>Nombre d'ordres portant conditions*</b>	<b>Suspensions de la licence ou refus de l'accorder</b>
Garderies sans but lucratif	0	-
Garderies privées	0	-
Garderies familiales	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

\* *Un ordre portant conditions est donné sous le régime de l'article 18 de la Loi sur les garderies d'enfants en cas d'infraction grave.*

**PLAN QUINQUENNAL DU MANITOBA EN MATIÈRE DE SERVICES DE GARDE POUR ENFANTS  
RAPPORT D'ÉTAPE**

OBJECTIFS QUINQUENNAUX DE LA PROVINCE	ANNÉE 1 2002-2003	ANNÉE 2 2003-2004	ANNÉE 3 2004-2005	TOTAL ANNÉES 1, 2 et 3
1. Augmenter de 10 % les salaires des éducateurs des jeunes enfants	Augmentation des salaires de 2 %	Augmentation des salaires de 2 %	Augmentation des salaires de 2 %	Augmentation des salaires de 6 %
2. Augmenter de 10 % le revenu des fournisseurs de services de garderie familiale	Augmentation du revenu de 0,5 %	Augmentation du revenu de 0,5 %	Augmentation du revenu de 2 %	Augmentation du revenu de 3 %
3. Former 450 éducateurs des jeunes enfants de plus	<p align="center">Diplômés</p> Évaluation des compétences (ÉC) 9 Reconnaissance des acquis (RA) 23 ÉC-RA modifiées 11 Lieu de travail - <b>TOTAL DES DIPLOMÉS 43</b>	<p align="center">Diplômés</p> Évaluation des compétences (ÉC) 7 Reconnaissance des acquis (RA) 16 ÉC-RA modifiées 5 Lieu de travail 22 <b>TOTAL DES DIPLOMÉS 50</b>	<p align="center">Diplômés</p> Évaluation des compétences (ÉC) 5 Reconnaissance des acquis (RA) 11 ÉC-RA modifiées 3 Lieu de travail 62 ÉC international 5 <b>TOTAL DES DIPLOMÉS 86</b>	179 diplômés à ce jour
4. Offrir de la formation aux nouveaux fournisseurs de services de garde pour enfants en garderie familiale	Aucune action	Mise en place d'un nouveau règlement obligeant les nouveaux fournisseurs ayant obtenu leur licence après le 1 <sup>er</sup> janvier 2003 à suivre un cours approuvé de 40 heures sur les services de garde ou d'éducation des jeunes enfants en garderie familiale dans l'année suivant l'obtention de leur licence	Accompli	Accompli
5. Ajouter 5 000 places en garderie	347 places dans 29 garderies	788 places	0	1 135 places
6. Développer les prématernelles et se lier davantage aux autres projets de développement des jeunes enfants	Examen en cours – évaluation des prématernelles qui disposent actuellement d'une licence	Examen en cours	Examen en cours	Aucune action à ce jour
7. Rectifier les niveaux de revenu et les déductions permises afin d'augmenter le nombre de familles à faible revenu et à revenu modeste admissibles	Examen en cours	Examen en cours	Examen en cours	Aucune action à ce jour
8. Réduire à 2,40 \$ par jour les frais pour les parents ne bénéficiant pas d'allocations	Examen en cours	Examen en cours	Examen en cours	Aucune action à ce jour

OBJECTIFS QUINQUENNAUX DE LA PROVINCE	ANNÉE 1 2002-2003	ANNÉE 2 2003-2004	ANNÉE 3 2004-2005	TOTAL ANNÉES 1, 2 et 3
9. Augmenter les allocations	Aucune action	Augmentation du nombre d'enfants bénéficiant d'allocations et des fonds consacrés aux coûts des centres de jour à plein temps pendant les jours scolaires précédant la fête du Travail, 1 628,5 \$	265 enfants supplémentaires bénéficiant d'allocations, pour 1 280,8 \$	Fonds offerts pour aider davantage d'enfants bénéficiant des services de garde subventionnés et autorisés
10. Développer l'ÉC	Financement offert	Financement offert	Financement offert et lancement d'un projet pilote pour les fournisseurs de services de garderie familiale et les candidats internationaux	En cours
11. Effectuer une campagne de sensibilisation du public et de recrutement d'étudiants pour attirer un nombre accru d'étudiants dans le domaine	Information sur Internet, feuillets de renseignements, brochures, affiches, dispositifs d'affichage, banderoles, publicité, salons des carrières	25 000 \$	40 000 \$	En cours
12. Inciter les fournisseurs de services de garde en milieu familial et les aides des services à l'enfant à commencer une formation	Aucune action	250 \$ par personne en subventions de formation	Subvention de formation disponible annuellement	251 demandes de subvention approuvées
13. Geler les droits quotidiens maximum exigés des parents	Accompli	Accompli	Accompli	Accompli
14. Prendre des mesures incitatives pour encourager les services de garde en milieu familial pour enfants en bas âge	Aucune action directe; discussion au sujet de la possibilité de consacrer des fonds à la sensibilisation du public à l'égard de la valeur des services de garde pour enfants autorisés	Aucune action directe, mais subventions de formation pour améliorer la qualité d'ensemble des services fournis (voir point n° 12)	Aucune action directe, mais subventions de formation offertes annuellement (voir point n° 12) et développement des activités de sensibilisation du public (voir point n° 11)	En cours

## Programme de prévention de la violence familiale

### Objectifs

- Favoriser l'élimination de la violence entre partenaires intimes par la mise sur pied et le soutien de services offerts dans les collectivités.
- Assurer l'orientation de la politique et des programmes et financer des services spécialisés à l'intention des femmes, des hommes et des enfants pris dans le cycle de la violence familiale. Ces

services relèvent de 38 programmes et sont offerts par l'intermédiaire de 34 organismes communautaires de toute la province.

## Responsabilités

- Accorder des subventions aux organismes puis surveiller et évaluer leurs opérations financières et la prestation de leurs services afin de veiller à la reddition des comptes à l'égard des fonds publics et au contrôle de la qualité des services.
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des normes relatives aux programmes des refuges pour femmes, ainsi que des services de soutien à l'intention des femmes, des enfants et des hommes pris dans le cycle de la violence familiale.
- Fournir des services de consultation au sujet des programmes et un soutien aux organismes externes.

### 09-4C-2 Programme de prévention de la violence familiale

Dépenses Par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005* en milliers de \$	Écart positif (néгатif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	557,5	9,00	549,0	8,5	
Autres dépenses	89,6		92,9	(3,3)	
Organismes externes	9 909,3		10 135,6	(226,3)	1
Total des autres dépenses	9 998,9		10 228,5	(229,6)	

\* Les dépenses prévues pour 2004-2005 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour l'augmentation des coûts salariaux en vue de payer des frais liés à des départs.

1. L'écart est attribuable aux retards dans la mise en œuvre des contrats des projets Lavoie.

### Activités/faits saillants en 2004-2005

- Le Programme de prévention de la violence familiale a apporté de nouveaux fonds pour le programme « Domestic Violence Support and Legal Services: A Woman's Place » (volet soutien des victimes). Ce programme est géré par le Nor'West Co-op Community Health Centre.
- Il a fourni des fonds supplémentaires pour les avantages sociaux et les régimes de retraite du personnel des programmes pour enfants « Access/Exchange Visitation Centres » au Manitoba (Winnipeg, Entre-les-Lacs et Brandon).
- Il a fourni des fonds supplémentaires au centre de ressources pour hommes afin que celui-ci offre des ateliers de formation au mentorat par les pairs dans les régions rurales. Dans le cadre de ces ateliers, on forme des hommes à aider d'autres hommes atteints par la violence familiale dans des collectivités rurales.
- Il a fourni une aide financière au programme de counseling en matière de violence familiale du Nor'West Co-op Community Health Centre, pour un nouveau programme qui s'adresse aux jeunes et

aux enfants témoins d'actes de violence familiale ainsi qu'aux adolescentes qui ont subi des agressions de la part de leur partenaire intime.

- Il a créé une nouvelle ligne sans frais qui met un clinicien à la disposition des employés de première ligne des organismes financés par le Programme de prévention de la violence familiale qui ont affaire à des cas complexes.
- Il a augmenté le montant des subventions de base versées à tous les organismes de prévention de la violence familiale.
- Il a créé et distribué une trousse d'orientation pour les nouveaux membres de conseil d'administration et les nouveaux cadres dirigeants de tous les organismes financés par le Programme de prévention de la violence familiale.
- En tant que coenquêteur principal de RESOLVE (Research and Education for Solutions to Violence and Abuse), il a pris part au travail d'équipes provinciales et triprovinciales dans le cadre de l'étude « The Healing Journey: A Longitudinal Study of Women who have been Abused by Intimate Partners », financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.
- Il a participé au groupe de travail interministériel provincial « Stolen Sisters ».
- Il a participé, avec RESOLVE, à un projet de recherche nationale concernant les besoins de la recherche sur des questions relatives à la violence familiale et au système judiciaire.
- Il a mené en permanence des consultations auprès des fournisseurs de services sur des questions de politique et des questions opérationnelles précises, et a soutenu la prise en charge de questions touchant les clients.
- Il a poursuivi ses examens annuels de l'assurance de la qualité des services offerts aux femmes, aux enfants et aux hommes pris dans le cycle de la violence.
- Il a surveillé la mise en œuvre des recommandations contenues dans les examens de vérification des organismes.
- Il a poursuivi ses efforts visant à s'assurer que tous les organismes subventionnés disposent de contrats signés et de conventions d'achat de service, de normes et de manuels de programme correspondants.
- Il a continué à travailler avec les principaux intervenants dans la collectivité et les autres ministères concernés dans le but de cerner les lacunes existantes à l'égard des services et de proposer un programme qui les comble.
- Il a continué à organiser et à soutenir les réunions régionales sur la prévention de la violence familiale avec les intervenants concernés (Gendarmerie royale du Canada, Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, organismes de protection de l'enfance, etc.) afin de favoriser l'adoption d'une approche communautaire en matière de prévention et d'intervention qui serait axée sur la communication, le soutien et l'orientation.
- Il a continué à faire partie de plusieurs comités et groupes de consultation et de planification interministériels, intergouvernementaux et intersectoriels à l'échelle locale, nationale et internationale.
- Il a révisé les manuels de normes des programmes d'hébergement de deuxième étape, des centres de ressources pour femmes, des refuges et des programmes de soutien en milieu urbain afin d'en renforcer et soutenir les objectifs et résultats.

- Il a continué à appuyer la tenue du Mois de la prévention de la violence familiale grâce à la campagne publicitaire d'un mois qui avait pour thème « Les promesses s'oublient, la violence non » ainsi qu'à la distribution de macarons, d'affiches, de brochures et d'annonces dans les autobus.
- Il a continué à se concentrer sur la coordination de la législation, de la politique et du protocole d'intervention en matière de violence familiale au sein du gouvernement provincial et avec les autres ordres de gouvernement.

## **Gamme de services offerts**

### *Centres de ressources pour femmes*

Neuf centres de ressources pour femmes offrent aux femmes qui ont été touchées par des actes de violence familiale des services individuels de consultation, d'information et d'orientation, de prise de contact et de soutien, ainsi que des programmes éducatifs, des cours de bénévolat et des activités de développement communautaire.

- Fort Garry Women's Resource Centre Inc.
- Interlake Women's Resource Centre Inc.
- Lakeshore Women's Resource Centre Inc.
- North End Women's Centre Inc.
- Pluri-elles (Manitoba) Inc.
- Swan Valley Crisis Centre Inc.
- Snow Lake Centre in Family Violence Inc.
- The Women's Centre
- Women's Safe Haven/Resource Service Inc.

### *Refuges pour femmes victimes de violence*

Dix refuges pour femmes offrent de l'hébergement en situation d'urgence et des services de conseils à l'appui des femmes victimes de violence familiale et de leurs enfants.

- Eastman Crisis Centre Inc.
- Ikwe-Widdjiitiwin Inc.
- Parkland Crisis Centre Inc.
- Portage Women's Shelter Inc.
- Nova House Inc.
- South Central Committee on Family Violence Inc.
- The Pas Committee for Women in Crisis Inc.
- Thompson Crisis Centre Inc.
- Osborne House Inc.
- Westman Women's Shelter (YWCA de Brandon)

### *Lignes d'information et d'écoute d'urgence*

La ligne sans frais d'information et d'écoute d'urgence (1 877 977-0007) offre une source d'information accessible depuis toute la province et du soutien aux personnes qui recherchent de l'aide concernant la violence dans leur famille ou dans la famille d'autres personnes qui leur sont proches.

### *Programmes d'hébergement de deuxième étape*

Il existe quatre programmes d'hébergement de deuxième étape offrant des services et de l'hébergement sûrs, abordables et de longue durée aux femmes qui sortent d'une relation de violence et qui ont des

besoins importants à combler. Ces programmes offrent également des services complets de soutien pratique et affectif, qui comprennent des consultations individuelles ou en groupe, du soutien pour les parents et de l'information.

- Alpha House
- L'Entre-temps des Franco-Manitobaines Inc.
- Samaritan House Ministries Inc.
- W.I.S.H. (Women in Second Stage Housing) Inc.

#### *Programmes de soutien urbain*

Sept programmes de soutien en milieu urbain établis à Winnipeg offrent des services de conseils individuels et de longue durée, la possibilité de participer à des groupes de soutien ouverts et fermés, de la formation à l'intention d'autres fournisseurs de services et des activités de sensibilisation du public.

- Evolve Program - Klinik Community Health Centre Inc.
- Family Violence Counseling Program - Ma Mawi Wi Chi Itata Centre Inc.
- Family Violence Counseling Program - Norwest Co-op Community Health Centre
- Immigrant Women's Counseling Services - Nor'West Co-op Community Health Centre
- A Woman's Place - Nor'West Co-op Community Health Centre
- Native Women's Transition Centre
- The Laurel Centre

#### *Programmes spécialisés*

Les huit programmes spécialisés suivants offrent des services tels que des visites surveillées, des conseils aux couples, un centre de ressources pour hommes et des programmes à l'intention des hommes qui ont été touchés par des actes de violence familiale.

- Elizabeth Hill Counseling –
- Centre de ressources pour homes
- Winnipeg Children's Access Agency
- Interlake/Eastman Visitation Centre
- Brandon Access/Exchange Services
- Thompson Access/Exchange Centre
- YWCA de Brandon – Couples' counseling Program
- Men's Program – The Counseling Centre

#### **Nombre de clients desservis par les programmes d'hébergement de deuxième étape 2002-2003 à 2004-2005**

Type de programme	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Logement provisoire*	182	169	116
Hébergement prolongé**	199	133	121
<b>Total</b>	<b>381</b>	<b>302</b>	<b>237</b>

\* Comprend les femmes et les enfants logeant temporairement dans un refuge.

\*\* Comprend les femmes et les enfants qui sont hébergés ou non. Les totaux ne comprennent plus les femmes et les enfants faisant l'objet d'un suivi, lesquels sont par définition déjà inclus dans la catégorie des clients en résidence.

**Nombre de clients ayant recours à des programmes de soutien urbain**  
2002-2003 à 2004-2005

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Total	2 338	3 425	3 522

**Nombre d'appels reçus par les lignes d'information et d'écoute d'urgence**  
2002-2003 à 2004-2005

Type de service	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Osborne House	8 276	7 862	8 888
Ikwe Widdjiitiwin*	11 601	10 533	1 485
Autres lignes d'écoute d'urgence	10 284	10 613	8 581
Total	30 161	29 008	18 954

\* Ikwe Widdjiitiwin reçoit des appels par l'intermédiaire de la ligne sans frais d'information et d'écoute d'urgence 1 877 comme c'est le cas de tous les autres refuges du Manitoba. Ce refuge également conservé sa propre ligne afin d'améliorer l'accès à ses services pour les femmes qui vivent dans les collectivités rurales autochtones. La diminution du nombre d'appels que Ikwe Widdjiitiwin déclare avoir reçus en 2004-2005 est attribuable au fait que l'organisme ne compte plus les appels administratifs comme des appels passés sur la ligne d'écoute d'urgence.

**Nombre de nuitées – Services de refuges pour femmes**  
2002-2003 à 2004-2005

Type d'organisme	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Refuges	44 503	45 049	46 499
Centres de ressources pour femmes*	732	3 247	2 813
Total	45 235	48 296	49 312

\* L'augmentation du nombre de nuitées dans les centres de ressources pour femmes en 2003-2004 est attribuable à l'intégration des données de Women's Safe Haven.

**Nombre de clients desservis par les refuges**  
2002-2003 à 2004-2005

Type de service	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Intervention d'urgence :			
en résidence	1 677	1 555	1 746
ailleurs	716	714	593
Counseling à l'intention des enfants*	1 472	1 289	1 307
Counseling de suivi	627	535	481
<b>Total</b>	<b>4 492</b>	<b>3 558**</b>	<b>3 646</b>

\* Le counseling à l'intention des enfants comprend les services en résidence et ailleurs.

\*\* Comprend les femmes et les enfants qui sont hébergés ou non. À partir de 2003-2004, les totaux ne comprennent plus les femmes et les enfants faisant l'objet d'un suivi, lesquels sont par définition déjà inclus dans la catégorie des clients en résidence.

**Nombre de clientes desservies par les centres de ressources pour femmes**  
2002-2003 à 2004-2005

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
<b>Total*</b>	<b>35 879</b>	<b>32 033</b>	<b>34 325</b>

\* Comprend les clientes du service d'information et d'orientation et du service de counseling.

**Évolution du financement aux organismes externes, selon le type de service (en milliers de dollars)**

Catégorie	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Refuges	4 052,0	4 113,2	4 175,3
Dispense des frais	54,6	48,1	47,3
Frais d'installation	633,4	633,4	608,5
Indemnité journalière	1 090,8	1 081,5	1 139,7
<b>Total partiel, refuges</b>	<b>5 830,8</b>	<b>5 876,2</b>	<b>5 970,8</b>
Hébergement de deuxième étape	412,5	418,9	425,3
Programmes de soutien en milieu urbain	1 632,6	1 695,7	1 739,1
Centres de ressources pour femmes	1 185,1	1 246,0	1 251,1
Initiatives de l'enquête Lavoie	501,2	575,1	523,0
<b>Total</b>	<b>9 562,2</b>	<b>9 811,9</b>	<b>9 909,3</b>

## Programme d'aide communautaire

### Objectifs

- Contribuer à favoriser le développement social sain des enfants, des familles et des collectivités, en particulier les plus vulnérables, grâce à la mise en place et à la gestion d'une gamme complète de services de prévention et d'intervention précoce.

### Responsabilités

- Établir et entretenir des relations avec les organismes communautaires et la Division de la prestation de services dans les communautés afin de mettre en place et de gérer une gamme complète de services de prévention et d'intervention précoce destinés aux enfants, aux familles et aux collectivités vulnérables, dans le cadre d'un système de prestation intégrée des services.
- Participer à des démarches en vue de définir les besoins relatifs au soutien et au développement communautaires ainsi qu'au renforcement des capacités.
- Collaborer avec d'autres divisions afin d'élaborer et de mettre en œuvre la prestation intégrée des services.
- Représenter la Division et le ministère au chapitre du soutien et du développement communautaires.
- Offrir du financement aux organismes communautaires et veiller au respect des exigences en matière de reddition des comptes.
- Offrir du soutien, des conseils et des services de consultation relativement aux questions « d'aide communautaire » (y compris les organismes financés) et au Programme de conciliation familiale. Ce programme offre des services d'information et d'orientation, de la consultation en matière de conciliation, des évaluations ordonnées par la Cour, y compris des consultations rapides, des programmes de groupe destinés aux enfants, des services de médiation et de médiation complète ainsi que des services d'éducation des parents.
- Concevoir et mettre en œuvre un cadre stratégique de soutien communautaire pour guider la prestation des programmes et des services par les organismes et le gouvernement dans le but de répondre aux besoins et de favoriser le développement social sain des enfants, des familles et des collectivités vulnérables.

### 09-4C-3 Programme d'aide communautaire

<b>Dépenses Par sous-crédit</b>	<b>Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$</b>	<b>ETP</b>	<b>Dépenses prévues 2004-2005* en milliers de \$</b>	<b>Écart positif (négatif)</b>	<b>Note expl.</b>
Total des salaires et avantages sociaux	287,0	4,00	369,5	(82,5)	1
Autres dépenses	11,4		20,2	(8,8)	
Organismes externes	7 692,8		7 648,3	44,5	2
Fonds d'innovations pour les familles	652,4		652,4	0,0	
Total des autres dépenses	8 356,6		8 320,9	35,7	

\* Les dépenses prévues pour 2004-2005 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour l'augmentation des coûts salariaux en vue de payer des frais liés à des départs..

1. Le surplus est attribuable au retrait du marché du travail d'un ETP en raison d'un récent départ à la retraite.
2. L'augmentation est attribuable à des frais de responsabilité civile pour le for Ma Mawi Wi Chi Itata Centre Inc.

### Activités/faits saillants en 2004-2005

En 2004-2005, la Direction était engagée dans les activités principales suivantes :

- Elle a offert du financement à 27 organismes, qui assurent la prestation d'environ 74 programmes à l'intention des enfants et des familles.
- Elle a coordonné l'examen, la négociation, la révision et la mise en œuvre de conventions d'achat de services avec des organismes qui reçoivent du financement.
- Elle a participé à la planification et à la mise en œuvre de l'initiative ministérielle de prestation intégrée des services.
- Elle a géré des questions relatives au financement, aux collectivités et aux relations avec les organismes de même que les demandes de renseignements à propos des programmes et des projets des organismes recevant une aide financière.
- Elle a étudié plusieurs propositions dans le cadre d'autres programmes du gouvernement et a offert des conseils à leur sujet.
- Elle a pris part à plusieurs comités interministériels et intergouvernementaux.

## Programme de conciliation familiale

Le Programme de conciliation familiale est exécuté par la Division de la prestation de services dans les communautés du ministère et constitue le volet de services sociaux de la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine. La responsabilité de la politique relative à la conciliation familiale revient au Programme d'aide communautaire de la Division des services à l'enfant et à la famille.

À Winnipeg, les services de conciliation familiale sont fournis par le Service de conciliation familiale de la Direction des services à Winnipeg. Dans les autres régions de la province, ils sont offerts par le personnel des bureaux régionaux avec l'aide financière de la Direction des services ruraux et du Nord de la Division de la prestation de services dans les communautés dans la région de l'Ouest, la région des Parcs, la région du Nord (Nord) et la région du Nord (Thompson).

Le Service de conciliation familiale a pour objectif d'assurer la prestation de toute une gamme de services de règlement des différends de qualité supérieure aux familles touchées par une séparation ou un divorce, en cherchant avant toute chose à maintenir la fonction parentale.

Pour atteindre son objectif, le Service de conciliation familiale exerce les activités suivantes :

- il administre le Programme de conciliation familiale à Winnipeg, qui prête son assistance à la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine au chapitre des services sociaux de différentes façons (services d'information et d'orientation, évaluations ordonnées par la Cour, ce qui comprend la consultation rapide, la médiation, la conciliation, la consultation, les programmes de groupe et le programme d'éducation des parents);
- il élabore les politiques relatives aux programmes et les normes de service dans l'ensemble de la province et en assure la surveillance;
- il se charge de la formation, des services de consultation et du leadership relativement à l'établissement de services régionaux;
- il consulte les autres organismes, les professionnels et la population.

Ces activités requièrent la prestation des services suivants :

- Assurés dès le départ, les **Services d'information et d'orientation** aident les particuliers et les familles à régler des problèmes et à trouver les solutions possibles, les renseignent sur les services communautaires et publics qui pourraient leur convenir et les orientent suivant les besoins.
- Les **Services de consultation en matière de conciliation** sont offerts à court terme afin d'aider les parents et les enfants à s'adapter à la réorganisation familiale à la suite d'une séparation ou d'un divorce.
- Le **Service de médiation** est une forme d'intervention structurée à court terme conçue pour aider les parents qui vivent une séparation ou un divorce à élaborer un plan de garde parentale, à maintenir les liens entre enfants, parents et famille élargie et à protéger les enfants des conflits parentaux. La médiation est la formule privilégiée de règlement des conflits concernant la garde et le droit de visite. Les parents peuvent aussi confier à la médiation les questions financières afférentes à leur séparation (comédiation globale), comme la pension alimentaire des enfants et du conjoint, et le partage des biens matrimoniaux.
- Les **rapports d'évaluation ordonnés par les tribunaux** fournissent des évaluations familiales détaillées, des opinions professionnelles et des recommandations à la Cour concernant la garde, le droit de visite et la tutelle qui tiennent compte de l'intérêt supérieur des enfants. Cette façon de procéder permet de régler les conflits en matière de garde, de droit de visite et de tutelle en

fournissant des renseignements qui peuvent servir dans les réunions en vue d'un règlement, au cours des négociations avec les avocats ou pendant les procédures si les circonstances le justifient. Les rapports desservent les parents, les enfants, les avocats et la Cour en recommandant des mesures et l'utilisation de ressources qui peuvent aider à atténuer les effets destructeurs des conflits sur les familles concernées.

- Le **Service de consultation rapide** (projet pilote) constitue une forme de consultation de plus courte durée à l'intention des familles et des enfants qui est à l'écoute des enfants de 11 à 16 ans et qui fournit des renseignements supplémentaires sous forme de consultation concernant le temps partagé, les besoins liés au développement de l'enfant, la communication parentale et d'autres aspects des plans parentaux pour les enfants de tous les âges.
- Le **programme d'éducation des parents** « Pour l'amour des enfants » éduque les parents et les sensibilise aux besoins de leurs enfants dans une situation de divorce. Ce programme est conçu pour aider tous les parents qui se séparent et constitue un premier pas essentiel vers la médiation.
- Destiné aux enfants de 8 à 12 ans, le **Groupe de soutien pour enfants** aide les enfants traumatisés, perdus et désorganisés à la suite d'un divorce. D'une durée de dix semaines, les séances du Groupe s'adressent aux enfants qui vivent dans des familles touchées par un conflit parental grave.
- Le personnel présente des **exposés** sur les enfants et le divorce aux membres d'organismes communautaires et participe à divers comités de la collectivité et du gouvernement.

#### **Activités/faits saillants en 2004-2005**

Plusieurs réalisations, dans l'ensemble de la province, sont à mettre au compte du Programme de conciliation familiale en 2004-2005.

- Le Service de conciliation familiale a assuré la prestation de services de conciliation familiale de qualité supérieure, qui comprenaient 2 469 prises de contact avec les clients et qui ont permis à 3 235 clients de recevoir des services dans le cadre du programme d'éducation des parents « Pour l'amour des enfants », dont la mise en œuvre et le perfectionnement se sont poursuivis.
- Il a assuré la prestation de services de consultation en matière de conciliation (37 prises de contact avec les clients).
- Il a offert des services de médiation à 603 familles.
- Il a rédigé 303 rapports d'évaluation ordonnés par les tribunaux.
- Il a offert des services de consultation rapide à 124 familles.
- Il a animé des ateliers pour enfants, auxquels ont participé 27 enfants.

Outre ces réalisations, le Programme de conciliation familiale était en 2004-2005 engagé dans les activités suivantes :

- Il a continué à informer et à sensibiliser la population aux besoins des familles touchées par un divorce et aux services de conciliation familiale qu'il offre par un grand nombre d'exposés et de réunions.
- Il a continué à décrire les services de conciliation familiale aux avocats et aux juges, afin de promouvoir une utilisation plus judicieuse des services et une meilleure orientation.

- Il a continué à examiner les programmes éducatifs à l'intention des parents qui divorcent ou se séparent et de leurs enfants afin de déterminer les programmes les plus efficaces.
- Il a continué à rédiger et à passer en revue les lignes directrices du programme.
- Il a continué à utiliser des services d'évaluation ciblés qui répondent aux besoins différenciés des familles qui vivent une séparation ou un divorce.
- Il a maintenu le Service de consultation rapide; celui-ci propose aux familles et aux juges des conseils sur des questions en litige dans un laps de temps plus court, est particulièrement à l'écoute des enfants de 11 à 16 ans et propose aussi des conseils sur d'autres questions touchant les enfants de tous les âges.

## Profil du Service de conciliation familiale

Type de service	2002-2003						2003-2004						2004-2005					
	Winnipeg	Ouest	Parcs	Thompson	Nord	Total	Winnipeg	Ouest	Parcs	Thompson	Nord	Total	Winnipeg	Ouest	Parcs	Thompson	Nord	Total
Information et orientation	1 650	661	-	134	10	2 455	1 853	599	11	98	27	2 588	1 878	519	1	29	42	2 469
Consultation en matière de conciliation	6	4	-	17	1	29	15	3	8	9	1	36	28	6	2	1	-	37
Médiation	480	102	2	34	8	626	461	95	23	25	12	616	469	94	18	8	14	603
Rapport d'évaluation ordonné par les tribunaux	183	43	8	12	8	254	255	34	11	10	18	328	221	46	11	18	7	303
Consultation rapide	122	-	-	-	-	122	133	-	-	-	-	133	124	-	-	-	-	124
Thérapie de groupe pour enfants	18	-	-	-	-	18	20	7	-	-	12	39	16	11	-	-	-	27
Programme d'éducation des parents	3 026	289	-	34	136	3 485	3 432	339	96	49	127	4 043	2 865	247	42	5	76	3 235
<b>TOTAL</b>	<b>5 485</b>	<b>1 099</b>	<b>10</b>	<b>231</b>	<b>163</b>	<b>6 988</b>	<b>6 169</b>	<b>1 077</b>	<b>149</b>	<b>191</b>	<b>197</b>	<b>7 783</b>	<b>5 601</b>	<b>923</b>	<b>74</b>	<b>61</b>	<b>139</b>	<b>6 798</b>

## Sources de renvoi au service de médiation du Service de conciliation familiale

Source de renvoi	Winnipeg			Région de l'Ouest			Région des Parcs			Région du Nord (Thompson)			Région du Nord (Nord)		
	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Tribunaux	18 %	25 %	19 %	7 %	7 %	2 %	-	8 %	-	9 %	8 %	-	-	8 %	7 %
Avocat	13 %	4 %	5 %	26 %	26 %	22 %	-	4 %	-	35 %	50 %	37 %	25 %	-	50 %
Propre initiative	66 %	71 %	75 %	62 %	62 %	74 %	100 %	88 %	94 %	41 %	42 %	63 %	75 %	84 %	43 %
Autre	3 %	-	1 %	5 %	5 %	2 %	-	-	6 %	15 %	-	-	-	8 %	-
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>